

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

007-210703260-DE_2026_029-DE

A G E D I

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 05 juin 2026

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 21/05/2026

cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Bernadette ROCHE

Présents : 7

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Dominique ARCIS, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Cécilia ROMBI, Monsieur Denis JOURDAN

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Représentés: Monsieur Christian ESPIARD représenté par Madame Cécilia ROMBI, Madame Ludivine TREUSSART représentée par Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Isabelle JOUVE représentée par Monsieur Denis JOURDAN

Refus de vote

0

Abstentions: 0

Excusés: Madame Manon MEJEAN

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Christophe MOUNIER

Objet: Vote du CFU budget communal 2025 annule et remplace la délibération DE_2026_007 - DE_2026_029

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la présente délibération annule et remplace la délibération précédente, à la demande des services de la Trésorerie, afin de se conformer aux dispositions de la réforme budgétaire applicable en 2026 imposant l'adoption de deux délibérations distinctes pour le vote du Compte Financier Unique (CFU).

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Total	Total
--	----------	----------	----------	----------	-------	-------

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

007-210703260-DE_2026_029-DE

AGEDI

	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissements	Investissements	Revenues	Revenues
Résultats reportés	0,00	180 564,12	5 296,70	0,00	5 296,70	180 564,12
Opérations exercice	266 143,59	374 787,54	112 460,62	77 549,26	378 604,21	452 336,80
TOTAUX	266 143,59	555 351,66	117 757,32	77 549,26	383 900,91	632 900,92
Résultat de clôture		289 208,07	40 208,06			249 000,01
Restes à réaliser						7 418,00
Besoin / excédent de financement total						256 418,01
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						90 000,00

Le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Mme Roche Bernadette 1ère adjointe **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir au maire **Sébastien BOURDELY** pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le président de séance

Madame Bernadette ROCHE



Le secrétaire de séance

Monsieur Christophe MOUNIER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié